

Date : 16 février 2023

Service communication

Pauline Martineau / tél. 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE

Elus : Jérôme Bacle, vice-président en charge des pratiques et apprentissages culturels et sportifs / Emmanuel Allard, vice-président en charge de la qualité des équipements

Services : Sylvain Schwartz, responsable du service des sports / Yann Thomas, responsable des piscines / Estelle Lerault, responsable des services techniques

Sobriété énergétique : une chaudière bois installée au centre aquatique GâtinéO

Engagée dans une démarche de sobriété énergétique et désireuse de maîtriser ses dépenses d'énergie, dans un contexte de hausse des prix du gaz et de l'électricité, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine vient de faire installer une chaudière bois au centre aquatique GâtinéO.

Chauffé par deux chaudières gaz, le centre aquatique GâtinéO est l'équipement le plus énergivore géré par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Sur cette période hivernale, la facture mensuelle s'élève à 30 000 euros, soit une facture multipliée par dix, par rapport à la même période en 2022.

Face à cette hausse importante du coût de l'énergie et désireuse de s'engager durablement dans une démarche de sobriété énergétique, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a cherché des solutions pour réduire la facture de GâtinéO.

Installation d'une chaudière bois : une économie de 95 000 euros attendue

Début février, les services techniques ont fait installer une nouvelle chaudière bois plaquettes.

Cette chaudière est louée à l'entreprise Tibbloc (44), spécialisée dans la location de chaufferie et chaudière mobile, pour une durée de 7 mois.

Le coût de la location pour les 7 mois est de 39 000 euros.

Avec la chaudière bois, la facture mensuelle de chauffage de GâtinéO en période hivernale est estimée à 8 000 euros.

Sur les sept mois d'expérimentation, la facture énergétique est donc estimée à 55 000 euros contre 150 000 euros de gaz, soit une économie de 95 000 euros.

Autres chiffres : le coût de la location de la chaudière pour 7 mois correspond à 40 jours de chauffage au gaz.

La location de la chaudière sera amortie au bout de 9 mois.

Au terme des sept mois de location, si cette solution de chauffage s'avère intéressante, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine aura la possibilité d'acheter la chaudière à un coût moindre.

Maintenir les piscines ouvertes pour assurer les pratiques scolaires et associatives

Au-delà de la démarche de sobriété énergétique, la Communauté de communes rappelle que GâtinéO est un outil essentiel au service de l'apprentissage de la nage pour les enfants et des pratiques des associations.

Alors que d'autres équipements ont fermé face à la hausse des prix de l'énergie, la collectivité met tout en œuvre pour assurer l'ouverture des piscines pendant toute l'année sportive et scolaire.

Parallèlement au changement du système de chauffage, les équipes du service des sports ont pris d'autres mesures pour limiter la consommation et permettre de maintenir l'équipement ouvert :

- Baisse de 1 degré de l'eau du grand bassin
- Baisse de 1 degré de la température de l'air dans l'équipement
- Mise en place de la douche savonnée obligatoire pour préserver la qualité de l'eau et allonger sa durée de vie